

Arrêté modificatif n°2026-33-DS

Portant délégation de signature à Mesdames et Messieurs les Directeurs de Départements de l'Ecole Polytechnique Universitaire de Marseille (POLYTECH'MARSEILLE)

Le Président d'Aix Marseille Université,

- Vu** le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-11 et L. 712-2,
- Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université,
- Vu** les Statuts de l'Ecole Polytechnique universitaire de Marseille,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/01/09-01-CA du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/02/01-09 du 1^{er} février 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président d'Aix-Marseille Université,
- Vu** l'arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, en date du 2 septembre 2022, portant nomination de Monsieur Romain LAFFONT en tant que Directeur de l'Ecole Polytechnique Universitaire de Marseille à compter du 2 décembre 2022,
- Vu** l'arrêté n°2026-009-DS en date du 23 mars 2026, portant délégation de signature du Président d'Aix-Marseille Université aux Directeurs des composantes,
- Vu** la délibération du Conseil de l'Ecole Polytechnique universitaire de Marseille n°2026/07/09-05 du 9 juillet 2026 portant nomination de Madame Séverine BARBOSA en tant que Directrice du Département Génie civil de l'Ecole Polytechnique universitaire de Marseille,

Considérant le caractère favorable de l'avis du conseil de l'Ecole Polytechnique Universitaire de Marseille en date du 9 juillet 2026,

Considérant qu'en conséquence, **Madame Séverine BARBOS** remplace Monsieur Jacque MASSONI à la Direction du Département Génie civil de l'Ecole Polytechnique universitaire de Marseille,

ARRÊTE

Chapitre 1 : Modalités de la délégation

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Romain LAFFONT, Directeur de l'Ecole Polytechnique Universitaire de Marseille**, délégation de signature est consentie aux Directeurs de Départements de l'Ecole, aux fins de signer, au nom et pour le compte du Président de l'Université, les conventions individuelles de stage des étudiants relevant de leur département ou de leur parcours (public sortant), à savoir :

- **Monsieur Olivier LEMETAYER**, Directeur du Cycle préparatoire du Parcours des Ecoles d'Ingénieurs Polytech (PeiP),
- **Madame Séverine BARBOSA**, Directrice du Département Génie civil,
- **Madame Carine GUIVIER CURIEN**, Directrice du Département Génie Biomédical,
- **Monsieur Stéphane AYACHE**, Directeur du Département Informatique,
- **Madame Hélène GAUSSIER**, Directrice du Département Génie Biologique,
- **Monsieur Jean-Manuel RAIMUNDO**, Directeur du Département Matériaux,
- **Monsieur Georges JOURDAN**, Directeur du Département Mécanique et énergétique,
- **Madame Séverine DUBUISSON**, Directrice du Département Génie industriel,
- **Monsieur JérémY POSTEL-PELLERIN**, Directeur du Département Microélectronique et télécommunications,

Chapitre II

Dispositions générales

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 3

Le présent arrêté abroge l'arrêté précédent n°2025-019-DS en date du 9 avril 2025.

Article 4

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux à l'Ecole POLYTECH en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers. Il est publié au recueil des actes administratifs d'Aix-Marseille Université.

Article 5

La Direction générale des services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 30 septembre 2026

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

Publiée le : **12 OCT. 2026**

Transmise au Recteur de la région académique le :

12 OCT. 2026